

1696

LETTRE CIRCULAIRE DE MONSIEUR
l'Evêque écrite de France aux Curex & Missionnaires
de Canada.

MES tres-chers & tres-honorez Freres avec qui j'ai l'honneur de participer au même Sacerdoce, & qui êtes appelez avec moi en partie de la Sollicitude Pastorale, je ne puis vous exprimer la douleur que je sens d'être obligé d'être si long-temps separé de vous, & principalement dans un temps où nous aurions besoin de nous animer les uns & les autres à procurer la gloire de Dieu, & travailler au salut des ames. Je sçai que le devoir d'un bon Pasteur est de se tenir près de son troupeau, & qu'une marque du Mercenaire est de craindre & de s'enfuir; mais outre mes obligations, il me semble que la tendresse de l'amour que Notre-Seigneur m'a donné pour celui qu'il m'a confié, me sollicitent bien d'avantage de lui rendre cette assistance, & me font porter avec plus de déplaisir la malheureuse necessité d'en demeurer une année & demi éloigné. Je ne sçai si les raisons qui m'en ont separé sont bonnes & agreables à Dieu; mais je sçai bien qu'il me donne un si grand penchant pour retourner à vous, que je n'y puis résister, je suis en esprit avec vous; & quelque douceur que j'aie dans un lieu que je puis considérer comme celui de ma naissance, quelque sujet de satisfaction que je puisse présenter à mon esprit, je proteste cependant que je ne suis point en repos, & que je soupire après les bois & la solitude de notre cher Diocèse; je n'en avois mieux en cette occasion qu'en

tout autre, qu'il vaut mieux estre au lieu que la grace nous a marqué qu'en celui que la nature ou nos inclinations pourroient choisir, que l'obligation de l'Episcopat est plus forte que toutes les autres, & qu'on n'a point de droit à la moisson, quand on sème dans une terre étrangere.

Comme l'obligation des Pasteurs de l'Eglise est de travailler à détruire le peché, & à establir le Royaume de Dieu dans les ames, vous devez sans cesse veiller avec moi aux moyens d'avancer ce divin ouvrage, en faisant paroître pour elles une charité ardente & infatigable; car qui ne voit pas en bien des endroits de nôtre Diocèse la licence avec laquelle plusieurs méprisent les Commandemens de Dieu & ceux de son Eglise, il n'y a rien de plus commun en plusieurs que le jurement & les blasphèmes; on voit des personnes de tout âge, de tout sexe & de toute condition ne satisfaire presque jamais au Commandement d'entendre avec piété la sainte Messe; on voit plusieurs enfans & les domestiques qui laissent écouler la plus grande partie de l'année presque sans aucune exerceice de Religion; les Peres & les Meres proferer indignement la nourriture de quelques bestes à leurs instructions, à leur salut, à la loi de l'Eglise, & à tous les reglemens qu'on peut faire; mais en combien d'endroits commet-on des excès contre la temperance, & des debauches quelquesfois honteuses? voila sans doute de grands maux que vous connoissez comme nous, faites ce que vous pouvez pour les guerir; nous vous exhortons & vous prions de reconnoître devant Dieu, si vous vous requitez de vostre devoir dans un point si essentiel à sa gloire, & exciter vostre zèle pour le faire avec plus de ferveur encore à l'advenir: souvenez-vous que le Sacerdoce que le Mi-

de Di
rile:
autho
dence
n'app
vous
paroi
l'obli
nuell
tes o
ne se
de le
tion
foin
dive
ble;
l'etat
pru
avec
ciab
men
te r
ten
s'il
Jesi
si l
ave
re
top
pa
m
se

3
de Dieu a laissé à son Eglise, n'est pas un Caractere inutile: il est de lui-même agissant, & accompagné d'une autorité toute divine, quand elle est employé avec prudence & generosité, & qu'il y a peu de maux où elle n'apporte des remedes efficaces. Le premier moyen que vous devez mettre en usage, est le Ministère de la sainte parole qui est toute-puissante. Je ne vous répète point ici l'obligation indispensable où vous estes d'en user continuellement, nous vous l'avons assez fait connoître en toutes occasions. J'ajoute seulement que la véritable charité ne se doit point lasser de parler incessamment contre les vices & les mauvaises coutumes enracinez, joignez à ces exhortations publiques les avis particuliers à ceux qui en ont besoin qui produiront des fruits de graces extraordinaires, si vous le donnez avec la charité & la discretion convenable; mais que ne pourriez vous point faire par l'administration du Sacrement de Penitence, si vous en usez avec prudence & fideles Dispensateurs: prenez garde d'éviter avec soin dans ce Ministère la précipitation, si préjudiciable aux ames. Tous les accommodemens, & les maximes malhonteuses, qui inspirent la chair & le sang, & cette molle & basse indigence qui fait tant de fausses penitences, & qui entretient une infinité de crimes; pratiquez, s'il est possible, cette redoutable fonction dans l'esprit de Jesus-Christ, & selon les Regles de son Eglise qui sont si bien marquez dans les avis de saint Charles, dont nous avons si souvent & si fortement recommandé la lecture dans nos reglemens; mais pour rendre vos peines tout-à-fait utiles, & vos paroles efficaces, animez les par une conduite innocente & exemplaire, soyez des miroirs de vertu dans lesquels le peuple voye clairement ses imperfections & ses taches, ce seroit inutilement que

4

vous parleriez contre les vices dont vous seriez soup-
çonné, vos actions détruiraient vos paroles, & les pécheurs
troisloieraient quelque façon n'être pas blâmables en vous
imitant. Qu'il s'exalte de votre maintien, de vos re-
gard, de vos discours, & de toute votre personne une
odeur de bonne vie, & un parfum de sainteté: enfin
conservez, ou plutôt augmentez toujours avec grand
soin cet esprit intérieur de piété qui est le fondement
de tout le bien que vous pourrez faire, marchez conti-
nuellement en la présence de Dieu, faites toutes choses
au nom de N. S. J. C. dans le mouvement de sa grace,
& de ses adorables dispositions, jusques ici nous avons
tout sujet de nous louer de vous, & de bénir la miséri-
corde de Dieu qui vous a donné des cœurs véritable-
ment paternels, & toutes les conditions nécessaires à des
Pasteurs fidèles, que mon absence ne soit cause d'aucun
relâchement, & qu'à mon retour qui sera prompt, il
plaise à Dieu, je vous trouve tels que je n'aye lieu de
me tenir que de louanges & de congratulations. Amine

à Paris, le 1698.

J. E. A. N., Evêque de Québec

Monseigneur,

NOTICAVIT

[Faint, mostly illegible text at the bottom of the page, possibly a signature or additional address.]